

**D 2022-67**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le 15 novembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire  
Dûment convoqués le 10 novembre 2022.

**Présents** : Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA (ne participe pas aux discussions car acheteur potentiel et ne participe pas au vote), Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Odile CHALAMEL pouvoir à Amandine PAGET

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

**Assistent à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

**OBJET : Vente parcelles D 1740 C et D 1758 A. Voir plan de division provisoire du cabinet Géode n° GY 22212D des parcelles D 1740 et D 1758.**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°2022-021 du 15 mars 2022 concernant la vente des parcelles D 1740 et D 1758 au prix de 287 100.00 € (deux cent quatre-vingt-sept mille cent euros) "net vendeur".

Monsieur Le Maire expose :

- En vue de la vente, la commune a demandé au cabinet Géode de procéder à la division des parcelles D 1740 et D 1758 pour redéfinir les limites entre le domaine publique et privé.  
Voir le plan de division provisoire du cabinet Géode n° GY 22212D du 19/09/2022.
- Les futures parcelles D 1740-C et D 1758-A, d'une contenance de 7a95ca environ font l'objet de la vente.
- Présente l'offre d'achat de Madame SCIASCIA Lydie et Monsieur SCIASCIA Mathieu s'élevant à 260 000,00 € (deux cent soixante mille euros) net vendeur. Les frais d'agence immobilière et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

- le plan de division provisoire du cabinet Géode n° GY 22212D du 19/09/2022.
- la vente de ce bien telle que définie ci-dessus,

**ACCEPTE** l'offre d'achat de Madame et Monsieur SCIASCIA s'élevant à 260 000,00 € (deux cent soixante mille euros) net vendeur Les frais d'agence immobilière et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,

**DECIDE :**

- de procéder à la vente des parcelles D 1740-C et D 1758-A au prix 260 000,00 € (deux cent soixante mille euros) net vendeur (les frais d'agence immobilière et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur) à Madame SCIASCIA Lydie et Monsieur SCIASCIA Mathieu
- d'autoriser Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire y compris tout compromis de vente et/ou acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Serge TICHKIEWITCH



**OFFRE D'ACHAT**  
**Par Monsieur et madame SCIASCIA**

**Je soussigné**

Madame SCIASCIA LYDIE née le 06/05/1983 à CLAMECY (58)  
Et Monsieur SCIASCIA MATHIEU né le 20/09/1983 à AUXERRE (89)  
Marié  
Demeurant tous deux LA CORRERIE 73340 AILLON LE JEUNE

**Ci-après dénommés "L'ACQUEREUR"**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

L'acquéreur s'engage à acquérir le bien dont la désignation suit :

**DESIGNATION**

Une maison d'habitation sise à Aillon Le Jeune (73340), Chef Lieu, sur un terrain cadastré section D, n° 1740 et 1758 , ces parcelles feront l'objet d'une division ultérieure.  
L'habitation comprend, une cuisine, un salon, 3 caves, une salle de bains et trois chambres. 2 garages, une ancienne étable et une pièce .

**PRIX**

La présente offre est consentie et acceptée moyennant le prix de : **260 000€ net vendeur**  
, hors frais d'agence.

**FRAIS D'AGENCE**

Les frais d'agence sont d'un montant TTC de **DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (12.900,00 euros)**, à la charge de l'acquéreur. La négociation a été réalisée par l'agence immobilière du parc à Lescheraines.


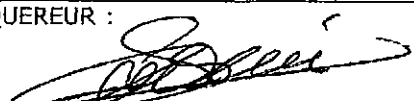
**FINANCEMENT :**

L'ACQUEREUR déclare financer le bien en partie au moyen de ses deniers personnels

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

- La maison, le petit hangar en bois et le terrain seront complètement débarrassés.

Cette offre est valable jusqu'au **15 octobre 2022**

ACQUEREUR : 	ACQUEREUR : 
--	---

Fait à AILLON LE JEUNE  
Le 09/11/2022

En deux exemplaires

Le 09 novembre 2022

Votre conseiller : Serge DUSSETIER  
CCM ST FELIX ET PAYS DES BAUGES  
45 RUE HENRI SECRET  
74540 ST FELIX

Tel : 04 50 63 78 16  
Email : SERGE.DUSSETIER@creditmutuel.fr

## VOTRE SIMULATION DE PRET

### Identité du (des) demandeur(s) :

MR MME SCIASCIA Mathieu et Lydie

### Les données de votre simulation :

Somme empruntée : 260 000,00 EUR  
Durée de remboursement : 300 mois  
Taux annuel : 3,97000 %  
Périodicité : mensuelle

### Le résultat de votre simulation :

Somme empruntée : 260 000,00 EUR  
Durée de remboursement : 300 mois  
Taux annuel : 3,97000 %  
Echéance (hors assurance) : 1 368,07 EUR par mois  
Total Intérêts : 150 422,30 EUR

Coût total assurance emprunteur \* : 27 503,52 EUR  
Dont coût sur 8 ans : 8 768,76 EUR  
TAEA \*\*: 0,67000 %

Coût global (intérêts + assurance) : 177 925,82 EUR

(\*) Les cotisations d'assurance évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Elles sont indiquées dans le tableau d'amortissement ci-joint.

(\*\*) Le TAEA est calculé en fonction des garanties minimum exigées par le prêteur, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les garanties non exigées mais choisies par l'emprunteur.

## OFFRE D'ACHAT

Monsieur Le Maire,  
Mesdames, Messieurs Les Conseillers,

Nous avons visité à deux reprises la maison sise à Aillon le Jeune Chef Lieu cadastrée section D, n°1740 et 1758.

Nous avons trouvé dans ce bien (par ses magnifiques volumes) tout ce que nous recherchions pour établir notre vie personnelle et professionnelle.

Tombé sous le charme de ce village depuis 2017, nous souhaitons nous y encremer avec nos deux enfants âgés de 10 ans, et contribuer à la vie locale.

Dans ce bien nous souhaitons :

- y habiter personnellement,
- installer Mathieu en tant qu'artisan, l'entreprise « Forger L'âme » officiellement créée, afin de pouvoir travailler dans de meilleures conditions (en terme d'espace et de stockage) mais aussi de pouvoir bénéficier d'un espace convenable pour recevoir les visiteurs ainsi que les stagiaires. Notre habitation actuelle (par sa position et sa taille) ne peut pas contribuer au développement de l'activité,
- créer deux nouveaux espaces habitable dédiés à la location (création dans les 2 ou 3 ans).

Nos différentes activités professionnelles, Artisan et Loueur, contribueront à la vie locale en répondant aux besoins des visiteurs de notre commune.

L'artisan, en proposant des visites de la forge pour la découverte de ce métier, de proposer aux visiteurs d'effectuer un stage pendant leur séjour afin de réaliser un couteau ou un outil, compléterait les offres actuellement proposées. Cette activité n'étant pas dépendante des conditions météo, elle peut donc être réalisée toute l'année. Ce bien est idéalement placé pour avoir « une vitrine » de cette activité.

Elles contribueront également à la vie économique ou aux ressources de notre commune. Les différentes taxes et contributions reviendront directement à notre village,

Nous tenions à vous présenter notre projet dans son ensemble, celui-ci nous étant primordial pour notre foyer, nous vous demandons de lui accorder une attention toute particulière et de bien vouloir y répondre favorablement.

Nous vous remercions pour votre attention.

Bien Cordialement

Lydie et Mathieu SCIASCIA

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 073-217300045-20221115-D2022067-DE



Commune de AILLON LE JEUNE  
chef-Lieu - "Maison SFARZOSI"

LAN DE DIVISION

Parcelle(s) : Section D  
N°1740-1758

Echelle : 1/200

DOCUMENT  
PROVISOIRE

- Topographie**
- Mur moyen
  - Mur privatif
  - Clôture
  - Bordure / trottoir
  - Bord emboîté
  - Talus
  - Bâti léger
  - Bâti dur
- Topographie**
- Piquet Bois
  - Borne OCE
  - Borne Pierre
  - Borne de remembrement
- Autres**
- Numéro Cadastral
  - Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000. L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété
  - Limite bornée

**Division parcellaire**

109	Ancien numéro	a, b, c, ...	Désignation provisoire
- - - - -	Division réalisée	1510	Nouveau numéro
.....	matérialisée le	.....	(Initial resp.)
D.M.P.C. n°	. Cadastre de Chambéry, du		

Les limites décrites étant issues de la présente division ne seront réelles et certaines que lorsque le présent plan de division aura été annexé à un acte authentique.

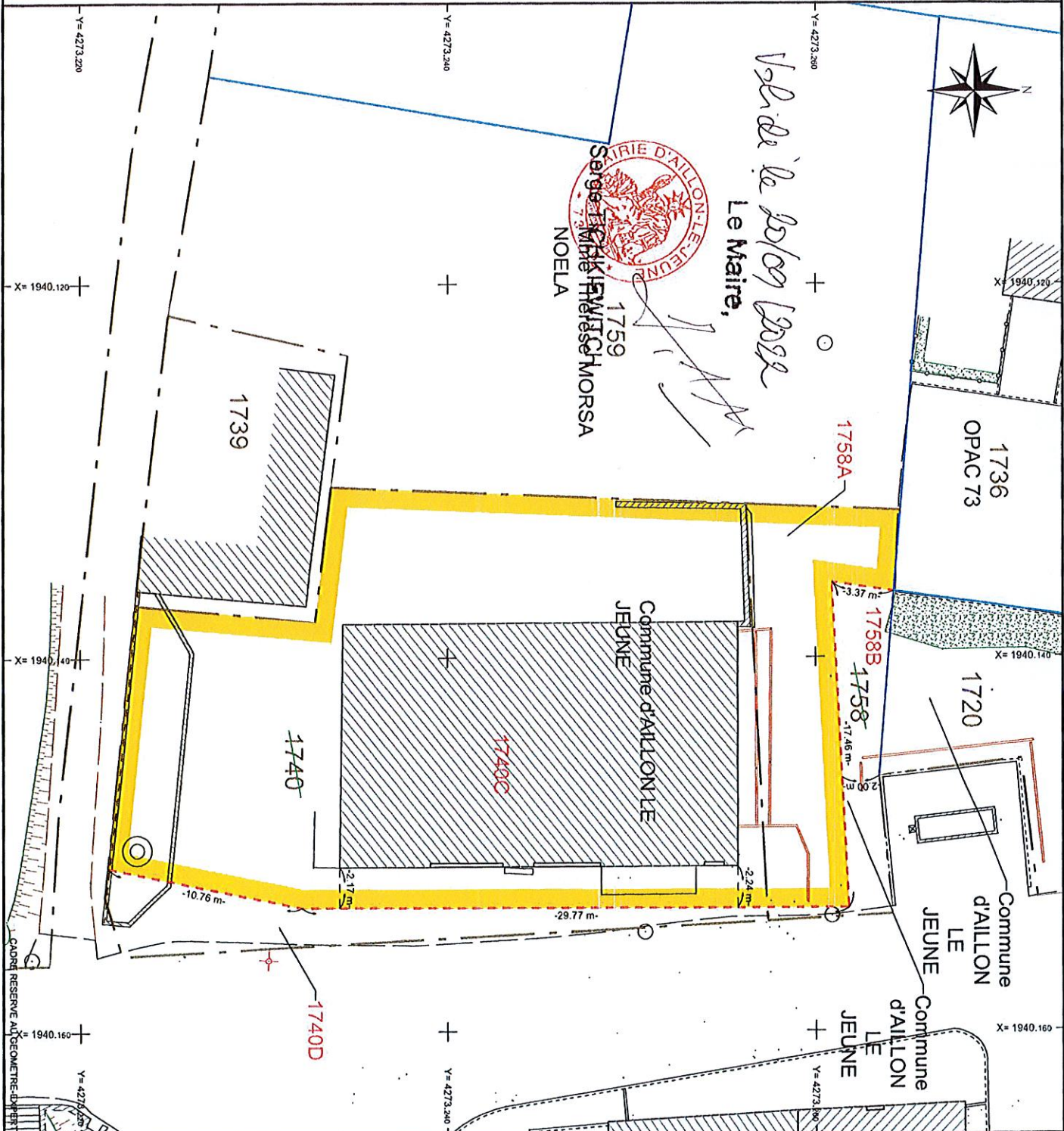
- Cession par la commune d'AILLON LE JEUNE
- Contenance : 7,95ca env.

**géode**

44, rue Charles Montreuil  
73000 CHAMBERY  
Tel : 04 79 69 39 51  
chambery@geode.cc

Dossier : GY 22212

Système Géodésique RGF93-Projection CC/45  
Lève de collage effectué le : 29/09/2022  
Fichier : 22212.dwg  
Présentation : DIV200  
Plan établi le : 19/09/2022 - SJ  
Mis à jour (Incl. A) le :



REPRODUCTION INTERDITE ET STRICTEMENT RESERVEE - L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.